

189/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 2 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Chantal COLLÉOU ; Sonia FLOCH ; Jean-Hervé GOARNISSON ; Annick LE GALL ; Florent LE HERVÉ ; Rémy LE MEUR ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Cyrielle MOY ; Hervé TILLY ; Paul UGUEN

Absente : Françoise NORMAND

Procuration : Françoise NORMAND donne pouvoir à Paul UGUEN

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023

Objet : Subventions aux associations 2022

Un groupe de travail composé de Monsieur Le Maire, Madame Christiane DUGAY, Monsieur Éric LE SCANFF, Madame Chantal COLLÉOU, Monsieur Édouard TROLES, Madame Sonia FLOCH et Monsieur Paul UGUEN s'est réuni à deux reprises en Mairie de Guerlesquin, les 6 et 20 février 2023 afin d'étudier les subventions allouées aux associations.

Monsieur Le Maire rappelle que les associations bénéficient depuis 2022 de :

- trois locations gratuites des bâtiments communaux par an,
- la réalisation de 300 photocopies gratuites par an.

Monsieur Le Maire précise également que les associations sportives utilisent gratuitement les salles de sports Guerlesquinoises.

Dans le cadre de restrictions budgétaires et dans un souci d'économies et au vu des aides matérielles dont bénéficient les associations (mise à disposition de salles, d'infrastructures sportives, de matériel, de photocopies gratuites), Monsieur Le Maire propose de ne pas attribuer au titre de l'année 2022 de subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	2019	2020	2021	2022
Indépen'dance	1 500 €	1 500 €	1 500 €	0 €
Guerlesquinoise Foot	1 600 €	1 440 €	0 €	0 €
FNACA	80 €	80 €	0 €	0 €
Association sportive du collège	450 €	450 €	0 €	0 €
Anciens combattants	80 €	80 €	0 €	0 €
Guerlesquinoise Handball	1 100 €	1 000 €	0 €	0 €
Judo Club	450 €	400 €	0 €	0 €
APE Collège de Roz Avel	400 €	400 €	0 €	0 €

APE Ecole du Roudour	310 €	310 €		
Syndicat d'élevage	100 €	100 €		
ADDESKI	80 €			
Tennis de table	560 €	500 €	0 €	0 €
ULCA	500 €		0 €	0 €
Association des Communaux			0 €	0 €
Badmin'Guerlesquin			0 €	0 €
Team Gwerliskin	500 €	450 €	0 €	0 €
Trégor Sarbacane			0 €	0 €
ULAMIR (balade contée)	200 €			
Guic'Anim	1 000 €	900 €	0 €	0 €
Associations de Sauvegarde du Patrimoine				0 €
TOTAL	8 910 €	7 610 €	1 500 €	0 €

Par ailleurs, Monsieur Le Maire propose de reconduire la subvention de 30 € par enfant de Guerlesquin attribuée dans le cadre des sorties et voyages scolaires des écoles Saint Joseph, Ar Roudour et du Collège Roz Avel de Guerlesquin, sur présentation des justificatifs.

Monsieur le Maire précise que les membres décisionnaires (des bureaux) des associations concernées ne devront prendre part ni aux débats, ni au vote et donc quitter la salle et que le vote se fera donc individuellement, pour chaque association.

Le Conseil, rend les votes suivants par association :

ASSOCIATIONS	2022	VOTE
Indépen'dance	0 €	14 voix pour, 1 abstention
Guerlesquinoise Foot	0 €	Florent LE HERVÉ ne prend part ni aux débats, ni au vote Unanimité des votants
FNACA	0 €	Unanimité des votants
Association sportive du collège	0 €	Unanimité des votants
Anciens combattants	0 €	Unanimité des votants
Guerlesquinoise Handball	0 €	Unanimité des votants
Judo Club	0 €	Unanimité des votants
APE Collège de Roz Avel	0 €	Unanimité des votants
APE Ecole du Roudour	0 €	Unanimité des votants
Tennis de table Guerlesquinois	0 €	Éric LE SCANFF ne prend part ni aux débats, ni au vote Unanimité des votants
ULCA	0 €	Unanimité des votants
Amicale des Communaux	0 €	Unanimité des votants
Badmin'Guerlesquin	0 €	Unanimité des votants
Team Gwerliskin	0 €	Jean-Hervé GOARNISSON ne prend part ni aux débats, ni au vote Unanimité des votants
Trégor Sarbacane	0 €	Unanimité des votants
Guic'Anim	0 €	Christiane DUGAY ne prend part ni aux débats, ni au vote Unanimité des votants

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Affiché le

ID : 029-212900674-20230302-189_20-DE

Association de Sauvegarde du Patrimoine	0 €	Hervé Laurence LE ROY-TASSEL et Florent LE HERVE ne prennent part ni aux débats, ni au vote Unanimité des votants
TOTAL	0 €	
Ecole St Joseph	30 € par enfant de Guerlesquin pour 1 sortie ou 1 voyage dans l'année scolaire	Unanimité des votants
Collège de Guerlesquin	30 € par enfant de Guerlesquin pour 1 sortie ou 1 voyage dans l'année scolaire	Unanimité des votants
Ecole du Roudour	30 € par enfant de Guerlesquin pour 1 sortie ou 1 voyage dans l'année scolaire	Unanimité des votants



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric CLOAREC